



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERÇANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : Marché de Noël

Anduze 2017

L'U.C.I.A d'ANDUZE organise le

Marché de Noël Dimanche 17 décembre

Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie, et la Place Couverte
ci-joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement du marché

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le **1 décembre 2017**

Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. Chèque qui sera encaissé le 10 décembre pour les nouveaux participants pour les exposants qui ont déjà participé à une de nos manifestations le chèque sera encaissé après la manifestation.

Ainsi qu'un **chèque de caution de 20 €**, que nous détruirons à la fin du Marché si **votre emplacement à été rendu propre.**

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné par courrier.

Si votre candidature est retenue
nous vous la confirmerons par mail

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 10 décembre 2017.

**L'accueil des exposants se fera à partir de 7H 30 et jusqu'à 8H
Au delà votre emplacement sera redistribué.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Comité de sélection



REGLEMENT **GENERAL**

Article 1

Le marché de Noël d'Anduze est organisé par l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze et se déroulera le dimanche 17 décembre 2017

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Article 2

Ce marché de Noël est ouvert aux créateurs, artisans, artistes indépendants, producteur et Commerçants

Article 3

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à :
UCIA, Plan de Brie, BP30 Anduze 30140.

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, **d'un chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription** à l'ordre de l'UCIA, et **d'un chèque de caution de 20€, qui sera détruit après le marché si l'emplacement a été rendu propre.** L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

Article 4

Le nombre de stands est limité. Un comité d'organisation et de sélection statue sur les demandes d'admission qui seront instruites dans l'ordre d'arrivée. Il se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits.

En cas de rejet, les chèques d'inscription seront retournés à l'adresse que vous aurez mentionnée. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêt.

Article 5

Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée, le jour du marché de Noël.

Les places attribuées sont définitives et non discutables, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes. Une participation antérieure ne donne aucun passe-droit.

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé.

Pas de sous-location d'emplacement, pas de permutation : le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription.

Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré.

Article 6

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h.30

L'aménagement des stands devra être terminé à 9 h. Les exposants bénéficiant de l'énergie électrique (limitée à 500 w) doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur ...).

Certaines rues ne sont pas planes : prévoir des cales.

Article 7

Les véhicules ne devront pas rester sur place après 9h, et ne seront pas acceptés sur les lieux du marché avant 18h.

Les exposants auront fini le remballage et évacué les véhicules à 19h

Article 8

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté (**sinon le chèque de caution de 20€ sera encaissé**). L'UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement.

Article 9

Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions.

Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites.

Article 10

Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement.

L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.

Article 11

En cas d'intempérie ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

Lors de l'annulation du marché les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

Article 12

IL NE SERRA FAIT AUCUN REMBOURSEMENT

Pour l'administration des Marchés de Noël : 06 84 75 21 12
ucianduze@gmail.com



MARCHÉ DE NOËL ANDUZE 2017

Dimanche 17 Décembre

Place Couverte et Plan de Brie

RAISON SOCIALE :

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

TEL fixe/mobile/fax:.....

E-mail OBLIGATOIRE:

Produits commercialisés : *tout produit non inscrit sera retiré des stands.*

.....
.....
.....
.....
.....

Nombres de mètres linéaires..... à 10€ =€

Parasol forain **Barnum** **ELECTRICITE OUI** **NON**

Pièces à joindre au dossier :

Un chèque à l'ordre de L'UCIA ANDUZE, pour l'emplacement

Un chèque de caution de 20 € (Détruit à la fin du marché, sauf si dégradation de l'emplacement)

- Pour les artisans inscrits à la chambre métiers : Photocopie du D1 (Répertoire des métiers)
- Pour les artistes libres inscrits comme travailleurs indépendants : Photocopie de l'inscription à l'INSEE.
- Pour les artistes : une photocopie de l'inscription à la maison des artistes.
- Pour les commerçants une photocopie de votre extrait de K-bis
- Pour les Auto-entrepreneurs: La photocopie de votre inscription à l'INSEE .

POUR TOUS LES EXPOSANTS:

- Photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile .
- Photos du stand et des produits exposés.

Les exposants qui ont participé à une de nos manifestations cette année, ne sont pas tenus de nous fournir à nouveau leurs justificatifs.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

À RETOURNER AVANT LE 1 DECEMBRE 2017 A

U.C.I.A d'ANDUZE, Marché de Noël, Plan de Brie, BP30, Anduze 30140

ucianduze@gmail.com